

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Le ministre

Paris, le **20 DEC. 2018**

Monsieur le Premier ministre,
Madame la Ministre,

Par courrier en date du 5 décembre dernier, vous avez appelé mon attention sur l'enseignement de l'histoire de l'esclavage et des traites aux élèves de notre pays.

Je tiens à vous remercier pour cette contribution, qui vient nourrir l'écriture des programmes d'histoire des classes de Seconde et de Première. Comme vous le savez, ces textes ont été proposés par le Conseil Supérieur des Programmes. Ils ont ensuite fait l'objet d'une consultation en ligne et ont été présentés ce-jour au Conseil Supérieur de l'Éducation. Ils seront publiés en début d'année.

Les derniers ajustements ont permis de préciser les programmes et de nous assurer de leur cohérence. À ce titre, je suis très heureux de vous dire que conformément à l'article 2 de la loi du 21 mai 2001, les programmes d'histoire accordent à l'esclavage et aux traites négrières la place qui leur revient, dans toutes leurs dimensions.

En seconde générale, dans le thème 2 du programme intitulé *XV^e-XVI^e siècle : un nouveau rapport au monde, un temps de mutation intellectuelle*, les professeurs étudieront avec leurs élèves :

- « l'esclavage avant et après la conquête des Amériques » ;
- « le développement de l'économie « sucrière » et de l'esclavage dans les îles portugaises et au Brésil ».

.../...

Monsieur Jean-Marc AYRAULT
Ancien Premier Ministre
Président du GIP MMETA
Madame Christiane TAUBIRA
Ancienne Garde des Sceaux
57, boulevard des Invalides
75358 PARIS 07 SP

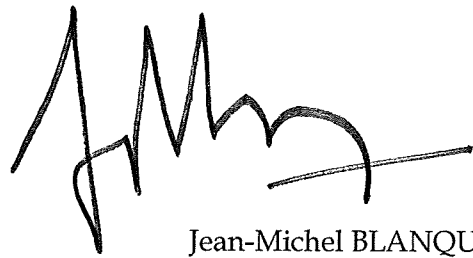
Dans le thème 4, intitulé *Dynamiques et ruptures dans les sociétés des XVII^e et XVIII^e siècles*, les élèves travailleront sur : « les ports français et le développement de l'économie de plantation et de la traite ».

En première, les élèves étudieront le mouvement abolitionniste et sa concrétisation avec l'abolition de la traite puis de l'esclavage. Dans le thème 2, intitulé *La France dans l'Europe des nationalités : politique et société (1848-1871)*, les professeurs enseigneront : « les idéaux démocratiques hérités de la Révolution française qui permettent en 1848 des affirmations fondamentales et fondatrices (suffrage universel masculin, abolition de l'esclavage, ...) ».

Je suis certain que ces éléments sont à même de répondre à vos interrogations et qu'ils nous unissent dans une même volonté de faire aboutir la Fondation pour la mémoire de l'esclavage afin de ne jamais oublier le sort tragique que les femmes et les hommes réduits en esclavage ont subi.

Monsieur le Premier ministre, Madame la Ministre, je vous prie de croire en l'assurance de ma haute considération.

Très cordialement,



Jean-Michel BLANQUER